

SOCIÉTÉ DES POÈTES ET ARTISTES DE FRANCE
Maison du Poète-Moulin d'Anguitard
86360 CHASSENEUIL DU POITOU
Délégation Nouvelle Aquitaine
-Règlement du concours 2023-

Poitiers, le 15 août 2022

Amis poètes, amies poétesses, bonjour,

À ce jour, je vous envoie le règlement du concours régional qui sera clos le **15 février 2023 le cachet de la poste faisant foi. (tout courrier arrivant après le 23 ne sera pas pris en compte).**

Concours ouvert à tous du 1er septembre au 15 février 2023 inclus.

Petit rappel pour les adhérents : la cotisation est inchangée, cotisation plus abonnement **s'élève à 40 euros.**

***l'adhésion simple sans la revue est de 24 euros.**

L'abonnement à la revue permet de recevoir trois fois par an, notre revue nationale, ART ET POÉSIE.

L'adhésion vous donne le droit de faire publier vos textes ou vos œuvres artistiques dans la revue.

L'adhésion à la SPAF, vous permet également :

- *de participer à nos concours régionaux et nationaux,
- *de participer à nos manifestations régionales et nationales
- *de participer à nos salons littéraires.

.../...

Vérifier votre date d'expiration afin d'éviter la rupture dans les numéros de notre revue ART et POÉSIE. Vous **pouvez m'envoyer votre chèque à l'ordre de la SPAF**, à l'adresse indiquée ci-dessus. Me précisez également si vous êtes **toujours adhérent**, **afin d'être à jour dans mon fichier. Je vous en remercie.**

Je vous rappelle que lors de votre renouvellement, vous avez droit à un poème gratuit dans la revue, alors n'oubliez pas de me le joindre avec votre paiement.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer au cours de cette année, je vous souhaite à tous une année poétique faite de rencontres, de découvertes, d'amitiés et de réussites littéraires.

Votre déléguée
Arlette PROUST-ABBES

Arlette PROUST-ABBES
20, rue Charles Lindbergh - 86000 Poitiers
05.49.52.67.87
arlette.abbes@free.fr

S.P.A.F. POITOU-CHARENTES (Société des Poètes et Artistes de France)
Règlement du concours Régional 2023

1. **GRAND PRIX RÉGIONAL** (Prix du Recueil) Nouvelle Aquitaine
UN manuscrit avec un titre, comprenant 10 poèmes inédits en poésie classique.

Pour participer à ce prix, il faut être adhérent et à jour de ses cotisations. Je rappelle que vous ne pouvez y participer que tous les deux ans.

2. Prix de la Ville de CHASSENEUIL DU POITOU ouvert à tous, plus particulièrement aux chasseneuillais-chasseneuillaises et, plus particulièrement aux jeunes. - gratuit pour les jeunes -

Est demandé un poème en forme libre ou classique qui dépeint cette jolie commune le plus largement possible.

Cela peut être aussi une nouvelle, une histoire, une anecdote.

- une commune festive et conviviale (ex : le programme du comité des fêtes, Chasseneuil loisirs, la journée des associations, pour ne citer que ces festivités).

-cela peut être du SLAM.

3. PRIX DE VENDÉE

Poème en **forme classique** sur le thème de la Vendée touristique (ses sites, ses curiosités, ses ballades)

4. PRIX VICTOR HUGO

Un poème **CLASSIQUE** sur le thème de la liberté.

5. PRIX ALFRED DE MUSSET

Un poème à forme **classique** qui parlera d'Amour et de la femme.

6. PRIX DE LA NOUVELLE : thème non imposé mais ne devra pas dépasser 40 lignes.

7. PRIX DE L'HUMOUR (hommage à Raymond DEVOS)

Un texte humoristique - forme non imposée -

8. PRIX JACQUES PRÉVERT

Un poème en forme **libérée** (thème libre).

9. PRIX DU MEILLEUR SLAM

10. PRIX DU HAÏKU

5 à six haïkus sur la feuille blanche.

11. Prix de la déléguée (forme libre) fournir un poème dont le premier vers commence par ses mots... « la pierre rebondit sur l'eau, l'eau... »

Pour les jeunes souhaitant participer, n'oubliez pas d'indiquer également votre date de naissance.

Prix spécial jeunes - gratuit

S'adresse également aux élèves de CE1- CE2- CM1- CM2

La forme et le sujet sont libres.

Le sujet libre peut parler des saisons, du quotidien, et de bien d'autres sujets.

Il peut s'agir d'un poème, d'une nouvelle, d'une histoire.

Les poèmes proposés seront soit un travail en commun d'une classe, soit individuel.

Tout poème sera récompensé.

-SECTION JEUNES-

***élèves des collèges 6ème et 5ème**

***élèves des collèges 4ème et 3ème**

***élèves des lycées 2ème et 1ère terminales**

*Chaque participant pourra présenter une poésie en 4 exemplaires, de préférence tapées à l'ordinateur, sur une feuille format 21/29,7.

Les poèmes écrits à la main, lisibles, sont acceptés.

***Le sujet sera libre**, au choix une nouvelle parlant des saisons, ou un poème en forme libre, la poésie classique étant acceptée.

Le slam est accepté.

Pour la section concernant les lycées, le poème proposé sera soit une œuvre individuelle, soit une œuvre par équipe, soit une œuvre collective.

Au cas où des enseignants travaillent sur des poètes particuliers, un travail de groupe, ils devront joindre le nom des poètes, pour permettre aux membres de la SPAF d'expliquer aux personnes présentes lors de la remise des prix, tout le travail fait en amont par les enseignants.

L'établissement devra joindre sur une feuille à part, le nom, prénom et adresse personnelle de tous les participants pour que la SPAF puisse envoyer à chaque famille les résultats du concours ainsi que la date de remise des prix.

*Les participants devront mentionner comme dit dans le règlement, en haut et à gauche de la feuille, leur nom, prénom, et établissement concerné.

*Joindre une enveloppe avec leur nom, adresse ou établissement concerné.

Il sera demandé aux parents d'apposer leur signature avec la mention «pour autorisation» pour les enfants mineurs.

ATTENTION À BIEN PRENDRE CONNAISSANCE DU RÉGLEMENT. Toute inscription arrivant après la date de clôture ne sera pas validée.

Pensez à vous faire représenter, AUCUN prix ne sera envoyé, seul le diplôme.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL : Le concours est ouvert du **1^{er} septembre au 15 février inclus.**

ATTENTION : avis aux participants :
Ceux-ci ne pourront participer en sus du prix régional qu'à 4 prix, au choix du candidat.
Sans le prix régional, participation à 5 prix seulement.

Les manuscrits devront parvenir en 5 **exemplaires** tapés à l'ordinateur de préférence, avec **EN HAUT À GAUCHE : le nom et le numéro du prix choisi.** (Les manuscrits écrits à la main sont également acceptés).

Pour sauvegarder l'anonymat : **mettre un code avec minimum 2 lettres et 3 chiffres en HAUT À DROITE de la page (ex : AB 257).**

REPRODUIRE ce code avec : NOM, PRÉNOM, ADRESSE, numéro de téléphone et mail (si c'est possible) sur une **feuille blanche** sur laquelle seront notés **les titres de poèmes et les prix auxquels vous participez (important), tout ceci** à mettre dans une **ENVELOPPE CACHETÉE.**

Joindre une **enveloppe timbrée** à 0,90, kraft de 22,9/16,2 portant votre **NOM et ADRESSE** pour l'envoi des résultats.

Le montant de la participation est fixé à 12 € par PRIX. (gratuit pour les enfants, les jeunes, les chômeurs).

NE PAS présenter les mêmes poèmes d'une année sur l'autre. Attention également à respecter le nombre de vers (ne pas dépasser 30 vers – au-delà il ne sera pas tenu compte de votre envoi).

Pour non respect du règlement, incomplet, l'inscription ne sera pas prise en compte.

...

Manuscrits et fonds sont à envoyer à :

Arlette PROUST - ABBES – 20 rue Charles Lindbergh – 86000 POITIERS
Le chèque sera libellé à : L'ordre de la SPAF : Société des Poètes et Artistes de France...

Pour les participants extérieurs à la France, voici le code IBAN :

FR76 1940 6000 3800 0686 5200 862 et le code BIC : AGRIFRPP894

La déléguée vous adressera en retour un avis de réception.

Les décisions du JURY sont sans appel.

Le jury s'accorde le droit de ne pas décerner un prix, si la valeur des textes est jugée rudimentaire.

Les envois ne seront pas rendus. Sauf dans le cas du prix du recueil, si vous souhaitez reprendre le recueil primé, veuillez me l'indiquer lors de votre participation.

Les manuscrits non conformes seront écartés

Les textes ne seront pas retournés mais détruits après la remise des prix.

Les prix seront remis lors du **FESTIVAL DE LA POÉSIE** (Le lieu et la date vous seront indiqués ultérieurement).

Votre présence est indispensable pour la Remise des Prix, sauf cas de force majeure. (justificatif à fournir). Pensez également à vous faire représenter.

En cas d'absence du primé, seul le diplôme sera adressé.

Le palmarès vous sera adressé accompagné de la date de remise de prix.

Pour toute question, n'hésitez pas à me joindre.